



Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch

REUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19/01/26 PROCES-VERBAL

Le dix-neuf janvier deux mille vingt-six, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le treize janvier deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Jean-Marc DUPRAT, Deuxième Vice-Président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch, par suppléance, pour le Président empêché.

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de présents : 13 du point n° 1 au point n° 3 inclus ; 14 du point n° 4 au point n° 6

Nombre de votants : voir détails dans le corps du procès-verbal

Secrétaire de séance : M. Florent ARMAND

Présents : ARLAUD Véronique, ARMAND Florent, D'HEILLY Alain, DUPRAT Jean-Marc, DURANCEAU Damien, GARCIN Françoise, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, MAGNUS Philippe, MARTIN Florent, MORENO Juan, SCHÜLER Jean (à partir du point n° 4), SIGAUD Jean-Yves, TEMPLIER Jean-Pierre.

Représentée : GARCIN Martine représentée par DUPRAT Jean-Marc à qui elle a donné procuration.

Absents excusés : GAY Robert, SPAGNOU Daniel et TENOUX Gérard.



Ordre du jour :

- Reprise de provisions au budget annexe du SPANC
- Marché de travaux dans les déchetteries
- Marché de service d'entretien et de maintenance des équipements de la CCSB
- Marché pour la refonte de la signalétique directionnelle de randonnée / Avenant n° 1 au lot n° 2 « Fourniture d'un système de fixation »
- Marché pour la fourniture de produits d'entretien / Avenant n° 1 au lot n° 1 « Produits d'essuyage »
- Renouvellement du bail de location des locaux du Centre des Finances Publiques de Sisteron
- Questions diverses



Lecture est faite par le deuxième Vice-Président du compte rendu de la réunion du bureau communautaire du 02 décembre 2025.

Le PV est adopté et signé par le deuxième Vice-Président et le secrétaire de séance.



1. Reprise de provisions au budget annexe du SPANC

Votants : 14 – Suffrages exprimés : 14 (14 pour)

Par délibération n° 54.21 du 29 mars 2021, le conseil communautaire avait constitué des provisions au budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour un montant total de 162 000 €, afin de couvrir un risque contentieux lié à des contrôles d'assainissement non collectif sur la commune de Clamensane.

Par délibérations du conseil communautaire n° 151-22a du 08 novembre 2022 et du bureau communautaire n° 21.23 du 15 mai 2023 et n° 21.24 du 10 juin 2024, il a été décidé de reprendre partiellement cette provision pour un montant total de 49 426 €.

Considérant les protocoles transactionnels conclus dans cette affaire, il est proposé de reprendre encore une partie de la provision constituée, à hauteur de 1 500 €.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire approuve la reprise partielle de la provision constituée au budget annexe du SPANC, à hauteur de 1 500 €.

2. Marché de travaux dans les déchetteries

Votants : 14 – Suffrages exprimés : 14 (14 pour)

Point retiré de l'ordre du jour.

3. Marché de service d'entretien et de maintenance des équipements de la CCSB

Votants : 14 – Suffrages exprimés : 14 (14 pour)

Le patrimoine immobilier de la CCSB comporte divers équipements nécessaires pour garantir de bonnes conditions de travail aux agents : équipements de sécurité de bâtiments, climatisation, chauffage, alarmes, ascenseurs.

Afin de prévenir la détérioration du matériel et de respecter la réglementation en termes de risques d'incendie (articles L. 4525-1 et R. 4227-29 du code du travail), des interventions d'entretien et de maintenance doivent être régulièrement effectuées.

Le marché actuel arrivant à son terme le 18 mai 2026, il convient de lancer une nouvelle consultation.

Il est proposé d'établir le marché pour une durée d'un an à compter du 19 mai 2026, reconductible tacitement 3 fois un an soit une durée totale maximale de 4 ans.

Il serait alloté de la manière suivante :

- Lot 1 : Maintenance des systèmes incendies, avec un montant estimé à 55 000 € HT pour la durée totale du marché ;
- Lot 2 : Maintenance des climatisations et des ventilations, avec un montant estimé à 42 000 € HT pour la durée totale du marché ;
- Lot 3 : Maintenance des ascenseurs, avec un montant estimé à 2 000 € HT pour la durée totale du marché ;
- Lot 4 : Maintenance des portes et portails, avec un montant estimé à 40 000 € HT pour la durée totale du marché ;
- Lot 5 : Maintenance des systèmes de chauffage, avec un montant estimé à 11 000 € HT pour la durée totale du marché.

Le montant total du marché étant estimé à 150 000 € HT sur 4 ans, la consultation serait faite en procédure adaptée.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :

- approuve le lancement du marché de service d'entretien et de maintenance des équipements de la CCSB, tel que décrit ci-avant ;
- autorise le président ou son représentant à attribuer les lots aux entreprises ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses en application des critères énoncés dans le règlement de la consultation ;
- autorise le président ou son représentant à signer les marchés correspondants à chaque lot et à les notifier aux entreprises retenues, ainsi que tous les documents nécessaires à leur exécution.

4. Marché pour la refonte de la signalétique directionnelle de randonnée / Avenant n° 1 au lot n° 2 « Fourniture d'un système de fixation »

Votants : 15 – Suffrages exprimés : 15 (15 pour)

Par délibération n° 46.22 du 15 novembre 2022, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'un marché de fournitures sous la forme d'un accord cadre à bons de commande d'une durée de 4 ans, pour la refonte de la signalétique directionnelle de randonnée des sentiers.

Le marché a été alloté de la manière suivante :

- Lot 1 : Fourniture de signalétique, avec un montant maximum de 50 000 € HT pour la durée totale du marché ;
- Lot 2 : Fourniture d'un système de fixation, avec un montant maximum de 35 000 € HT pour la durée totale du marché ;
- Lot 3 : Création graphique, avec un montant maximum de 5 000 € HT pour la durée totale du marché.

Par délibération n° 14.23 du 15 mai 2023, le bureau communautaire a attribué le lot n° 2 à l'entreprise « SAMSE Sisteron ».

Pour l'implantation de poteaux, au regard des contraintes du terrain et des objectifs de préservation des sites, la solution technique consistant à utiliser des vis de fondation à la place de blocs en béton est à privilégier.

La mise en œuvre de cette solution nécessite l'acquisition de fournitures supplémentaires.

En conséquence, il est proposé de passer un avenant au lot n° 2 d'un montant de 17 000 € HT, correspondant à une augmentation de 48,57 % du montant initial du marché.

Cet avenant serait passé en application des articles R. 2194-2 et R. 2194-3 du Code de la commande publique et prendrait effet à la date de sa notification.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :

- accepte les termes de l'avenant n° 1 au lot n° 2 « Fourniture d'un système de fixation » du marché pour la refonte de la signalétique directionnelle de randonnée, tel que décrit ci-avant ;
- autorise le président ou son représentant à signer cet avenant et à le notifier à l'entreprise « SAMSE Sisteron », ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

5. Marché pour la fourniture de produits d'entretien / Avenant n° 1 au lot n° 1 « Produits d'essuyage »

Votants : 15 – Suffrages exprimés : 15 (15 pour)

Par délibération n° 44.23 du 06 novembre 2023, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'un marché pour la fourniture de produits d'entretien, établi pour une durée de 24 mois reconductible une fois pour la même durée, soit une durée totale maximale de 48 mois.

Ce marché a été alloté de la manière suivante :

- Lot 1 : Produits d'essuyage, avec un montant maximum de 6 000 € HT pour la période initiale de 2 ans et 6 000 € HT maximum pour la période de reconduction tacite de 2 ans ;
- Lot 2 : Produits et matériels d'entretien, avec un montant maximum de 15 000 € HT pour la période initiale de 2 ans et 15 000 € HT maximum pour la période de reconduction tacite de 2 ans.

Par décision SMG n° 03 / 2024 du 29 février 2024, le président a décidé d'attribuer le lot n° 1 à l'entreprise « Alpes Détergents ».

Cette entreprise fait face à des difficultés d'approvisionnement concernant 3 références de produits : paquet de feuilles pour distributeur, paquet d'essuie-main en rouleau et papier toilette.

Afin de prévenir tout risque de rupture, il est proposé de passer un avenant visant à ajouter trois références. Ces modifications n'affecteraient pas le montant maximal de l'accord-cadre.

Cet avenant serait passé en application des articles R. 2194-5 et R. 2194-7 du Code de la commande publique et prendrait effet à la date de sa notification.

Jean-Yves SIGAUD suggère que les seuils de délégation données au bureau soient revus à l'avenir pour que ce type de délibérations ne passe plus en bureau mais relève de la décision du président.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :

- accepte les termes de l'avenant n° 1 au lot n° 1 « Produits d'essuyage » du marché pour la fourniture de produits d'entretien, tel que décrit ci-avant ;
- autorise le président ou son représentant à le signer et à le notifier à l'entreprise « Alpes Détergents », ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

6. Renouvellement du bail de location des locaux du Centre des Finances Publiques de Sisteron

Votants : 15 – Suffrages exprimés : 15 (15 pour)

Par délibération du 05 décembre 2016, le conseil communautaire de l'ex-Communauté de Communes du Sisteronais avait approuvé la conclusion d'un bail d'une durée de 9 ans avec l'Etat (Direction Départementale des Finances Publiques 04) pour la location de locaux destinés au Centre des Finances Publiques (=Trésorerie) de Sisteron.

Ce bail arrivant à expiration le 31 janvier 2026, il est proposé d'en établir un nouveau, toujours pour une durée de 9 ans, à compter du 1^{er} février 2026.

Le loyer annuel serait de 63.255,20 € hors taxes et hors charges, révisable chaque année sur la base de l'Indice des Loyers des Activités Tertiaires (ILAT) du 2^{ème} trimestre 2025.

En outre, depuis le 22 août 2025, la commune de Sisteron bénéficie d'une servitude de passage pour accéder au local de la police municipale, attenant aux locaux loués.

Les agents du Centre des Finances Publiques et de la commune de Sisteron partagent un portail d'accès. Afin d'en définir au mieux l'usage, il apparaît nécessaire que la commune de Sisteron soit également signataire du bail.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :

- approuve le renouvellement du bail de location de locaux destinés au Centre des Finances Publiques de Sisteron, selon les modalités indiquées ci-dessus ;
- autorise le président ou son représentant à le signer ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.